

PROCÈS VERBAL du 28 avril 2025 à 18h30

Présents : MM. Nathalie DURAND, Gilles MORGUE, Didier CASSAN, Béatrice CREPISSON, Patrick LEPETIT, Gérard VALLET, Patrice TARDY-JEUNOT, Gérard ROUSSET, Claude EPARVIER, Myriam PINAZ, Marion DERLON, Emmanuelle BONNET, Céline DURAND, Nadège DEROUX.

Excusé : Didier CASSAN jusqu'à 19 heures.

Secrétaire de séance : Gilles MORGUE

Pouvoir : à Didier CASSAN à Nathalie DURAND jusqu'à 19 heures.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 6 avril 2025 **Votants : 14, Pour : 13, Abstention 1**

1°) Délibérations

Délibération pour la demande de subvention pour les amendes de police : Mme le Maire explique que la commune de MANTHES va bénéficier des amendes de police, cette année. Pour en bénéficier il faut mettre en place des mesures de sécurité routière, ainsi deux devis pour des panneaux de signalisation et du marquage routier pour un montant total de 3 176,50 € HT

Votants 14, Pour 14

2°) Questions diverses

Vandalisme sur le bâtiment des services techniques dans la nuit du 25 au 26 avril. Pas de vol mais des dégradations sur la porte et la serrure. L'entreprise PROPONNET a remis un devis pour changer la serrure pour un montant de 398 €. Nous sommes dans l'attente d'un devis pour sécuriser la porte.

Contrôle des archives par une archiviste du Département et une archiviste mandatée par la Préfecture, mardi 22 avril. Quelques préconisations à prendre en compte notamment pour le déplacement du local d'archives.

La Région Auvergne Rhône Alpes offre un barnum de 3m x 3m au profit des communes de - 1 000 habitants, le dossier a été déposé ce jour.

Arrivée à 19 heures de Didier CASSAN, le Conseil municipal délibère à 14.

Démarrage des travaux de la sacristie le 2 ou le 9 juin.

Réunion du comité cantonal jeudi 24 avril, le Département prévoit de rénover le mur de soutènement le long de Frémuzet, près de la RD 847 (Port de Jonc).

Eaux de ruissellement : Hydrétudes a remis un premier document, les élus ont demandé des précisions par rapport aux débits et à la vitesse de l'eau. A la fin de l'étude, une présentation aura lieu en Conseil municipal. La municipalité de Lens-Lestang sera convoquée.

Travaux Mairie : Lors du passage de l'architecte de la communauté de communes, il a constaté que le plafond entre la Mairie et les appartements doit être ignifugé. Ainsi, un devis de Valloire Déco a été remis, il faut démonter le plafond et procéder au flocage coupe feu 1 heure. Au fur et à mesure des « découvertes » peut-être d'autres travaux pourront être entrepris. De grosses interrogations sur les arrivées de l'eau, des fissures sur plusieurs façades.

Logement ex M. Loche : les travaux touchent à leur fin, l'électricité et la peinture sont réalisées, néanmoins les deux velux sont à changer.

Réunion de travaux avec les artisans lundi 5 ou le 12 mai

Camping des avenières : Les nouveaux propriétaires sont venus se présenter en Mairie.

Emmanuelle BONNET demande que les services techniques nettoient le trottoir en face de la salle des fêtes.

La séance est levée à 19 h 45.

Validé le 11 juin 2025